

CoFASS du 6 juillet 2017

La Direction tente d'imposer sa vision du « dialogue ».

L'ÉDITO

L'Ordre du Jour était chargé pour une CoFASS (Commission du fonds d'Action Sanitaire et Sociale). En plus de l'habituelle présentation de l'exercice budgétaire, la Direction avait mis à l'ordre du jour des dossiers, dont le moins que l'on puisse dire est qu'ils étaient brûlants et costauds :

- L'externalisation de la gestion de la prestation « assistante maternelle ».
- La transformation du centre social des Laumes, en antenne du centre social de DIJON.

Le tout au 15 octobre.

Le tout sans étude réelle et sérieuse, notamment sur le sujet des Laumes ou le centre social actuel se situe à proximité d'un établissement ferroviaire important et sans garantie de répondre réellement aux besoins de la population du Nord Côte d'Or

Le tout au pas de course, dans une séance de CoFASS prévue sur 1/2 journée et pour laquelle à 12 heures, nous n'avions traité que le premier point, les deux dossiers les plus lourds de conséquences devant être liquidés entre 12H15 et 13h00.

Et ceci, alors que le travail de réflexion et concertation sur l'implantation des centres sociaux et le remaillage territorial devait démarrer le 12 octobre (groupe de travail reporté au 23 novembre 2017) et qu'en attendant, tous les partenaires sociaux demandent un moratoire, du fait que les effectifs s'étiolent et que les travailleurs sociaux peinent à répondre à la demande.

L'UNSA-Ferroviaire ainsi que les autres Organisations syndicales ont quitté la salle sur le sujet des Laumes.

Ceci n'était plus arrivé depuis mars 2014. L'objet de la discorde était alors la fermeture de l'établissement de Courtemont-Varenes !

Si on en arrive à de telles extrémités, c'est que la Direction ne respecte pas ses engagements pour promouvoir un réel dialogue sur le sujet de la politique de l'Action Sociale en direction des salariés et des pensionnés. Celle-ci semble ne poursuivre qu'un objectif : celui de vider OPTIM Services de toutes ses forces vives.

Sylvie LEMAIRE
Marie-Christine ROBERT
Christine VASSEUR



Sommaire :

- *Déclaration liminaire*
- *Présentation du BUDGET*
- *Externalisation de la gestion de l'IGAM*
- *Dossier de la transformation des Laumes en antenne de DIJON*

A) Extraits de la déclaration liminaire de l'UNSA-Ferroviaire :

... « Notre action sociale, celle qui nous réunit aujourd'hui, était pour ses créateurs à mille lieux des courants réformistes qui agitent aujourd'hui le landernau. Ses créateurs avaient compris il y a fort longtemps que la responsabilité sociétale des entreprises ferroviaires pouvait se conjuguer avec la performance industrielle.

Mais c'était avant.

Tout comme notre système de protection sociale au niveau national est dans le collimateur, notre action sociale au sein du GPF est, quoiqu'on en dise, promise à une mort lente, sacrifiée sur l'autel de la rentabilité et de la réduction des effectifs de l'ÉPIC de tête. La cure d'amaigrissement doit probablement être salutaire pour permettre l'ouverture à la concurrence du marché ferroviaire.

La grande opération balai a pris un coup d'accélérateur. Preuve en est, l'ordre du jour de cette CoFASS qui rase gratis.

Nous ne nous étendrons pas sur les arcanes budgétaires sur lesquels nous échangerons plus tard. Pour autant, la magie des chiffres opère : il n'y aura nul besoin de s'occuper de notre excédent. Par un tour de passe-passe magique on arrive à un déficit qui peut être bien opportun.

Autre sujet du grand coup de balai ; l'externalisation de l'IGAM.

Nous ne pouvons résister ici au plaisir de rappeler quelques éléments présentés lors de la CoFASS du 11 décembre 2014, je cite : « *Le Département de l'Action Sociale SNCF s'inscrit dans les orientations politiques de soutien à la parentalité et dans la démarche d'une meilleure conciliation vie professionnelle – vie personnelle par le versement d'une indemnité de garde assistante maternelle qui s'inscrit dans un dispositif de prise en charge globale du salarié et de sa famille. Cette décision est de nature à conforter l'attention portée aux parents salariés et renforce la place de l'Action Sociale au cœur du contrat social de l'Entreprise.* »

À l'époque, on était fier de nous dire la plus-value de la gestion en direct de la prestation de l'action sociale. Aujourd'hui, on nous démontre que pour être performant il vaut mieux externaliser. Après avoir laissé ce service s'engluier par manque de ressources suffisantes, on démontre que l'issue est fatale. CQFD. Autre sujet : celui de la transformation en antenne du centre social des Laumes. Droit comme un seul homme, la Direction nous en annonce la mise en place pour le 15 octobre, *c'est-à-dire au moment de l'ouverture du groupe de travail sur la cartographie des centres sociaux*. Est-ce ainsi que l'on noue un dialogue social de qualité ? Tous les représentants des bénéficiaires vous ont demandé, encore très récemment, Monsieur le Directeur, un moratoire. Certes les expressions ont différé sur la nature du moratoire, mais le dénominateur commun d'un arrêt sur image est présent dans toutes les demandes des uns et des autres : STOP IT. La présentation du dossier aujourd'hui peut être interprétée au mieux comme une maladresse, au pire comme un **casus belli**.

Quant au fond du dossier, nous en reprendrons plus en détail les lacunes au cours de cette séance. Présenté en l'état, il est largement insuffisant pour nous permettre d'évaluer si la manœuvre ne péjorera pas grandement l'accompagnement des bénéficiaires du Nord Côte d'Or ».



Échanges avec la direction :

Les Organisations Syndicales ont été unanimes dans leurs déclarations liminaires : elles demandent un arrêt sur image et une vraie politique de développement de l'Action Sociale.

L'UNSA-Ferroviaire, a posé la question pour comprendre qui présidait aujourd'hui la CoFASS : le Directeur de l'Action Sociale par délégation du DRH ferroviaire ou l'adjoint du Directeur d'Optim Services missionné pour optimiser l'Action Sociale à marche forcée et en réduire sa voilure. La réponse ne fût pas d'une clarté limpide. La suite des événements tente à nous confirmer que le Directeur de l'Action sociale est complètement dans la ligne du Directeur d'Optim Services, dont il est désormais l'adjoint.

La Direction s'engage également à donner aux représentants des bénéficiaires les éléments du rapport d'activité de l'Action Sociale 2016, avant le groupe de travail sur la cartographie des centres sociaux. La réflexion est en cours : faut-il coller à la cartographie des nouvelles régions ? Faut-il tenir plus compte des mobilités professionnelles ? Nous n'aurons pas plus d'éléments, le débat est censé s'ouvrir à l'automne.

De même, pour répondre à la demande des représentants des bénéficiaires, la Direction s'engage à faire évoluer le cadre légal du RH 0224, qui régit le fonctionnement de la CoFASS. Ce référentiel n'est plus conforme avec la situation actuelle du GPF constitué des trois ÉPIC.

B) Présentation du budget :

Les résultats définitifs de l'année 2016

Depuis l'exercice 2015, le budget du FASS affiche une toute autre tendance que lors des années précédentes. La contribution sociale était par le passé supérieure au budget initial. Or, depuis 2015 ainsi qu'en 2016, le contraire se réalise et le budget réalisé est inférieur au budget initial. Le total des produits accuse une baisse du fait d'une plus faible contribution sociale et de la diminution des contributions des bénéficiaires en EHPAD (réduction du nombre de personnes accueillies). Par contre une forte augmentation des charges (4,5 M€), nous est expliquée par une comptabilisation insuffisante des charges en 2015 et une régularisation sur 2016.

Le résultat global de 2016 est de ce fait déficitaire de 3, 031 M€.

1. COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE 2016

Le résultat 2016 est déficitaire de -3,031 M€.

Nature	Résultats 2015	Résultats 2016	Budget 2016
PRODUITS	71,920	71,511	74,412
charges de personnel	39,628	39,155	41,086
Charges de fonctionnement	10,752	19,072	13,971
Travaux maintenance et entretien	1,710	1,491	1,618
Travaux d'investissements	0,533	0,404	0,526
Autres charges	1,785	0,137	1,830
Prestations financières	14,595	14,283	16,962
CHARGES	69,003	74,542	75,993
RESULTAT	2,917	-3,031	-1,581



Retour sur les ressources (produits) de l'Action Sociale :

Contribution sociale 1.1% de la masse salariale : 65,400 M€

Contributions diverses (Établissements, CMPP...) 6,095 M€

La rétribution du Report à Nouveau n'est que de 7 k€.

2. LES CHARGES

Notre attention s'est portée sur **les charges** :

Les charges 2016 du FASS s'élèvent à 74,5 M€ (Cf. annexe 1) pour 69 M€ en 2015, *soit une augmentation de 8 %*, selon la décomposition suivante :

Nature	Résultats 2015	Résultats 2016	évol en M€	évol en %	Budget 2016
charges de personnel	39,628	39,155	-0,473	-1%	41,068
Charges de fonctionnement	10,752	19,072	8,320	77%	13,971
Travaux maintenance et entretien	1,710	1,491	-0,219	-13%	1,618
Travaux d'investissements	0,533	0,404	-0,129	-24%	0,526
Autres charges	1,785	0,137	-1,648	-92%	1,830
Prestations financières	14,585	14,283	-0,312	-2%	16,962
TOTAL DES CHARGES	69,003	74,542	5,539	8%	75,993

Ce sont les charges de fonctionnement qui ont explosé :

- Prestations informatiques : +1,8 M€
- Prestations télécom : +0,9 M€
- Taxe sur les salaires : +2,3 M€ (déploiement de cette taxe sur l'Épic de tête : 3000 € par salarié).
- Prestations d'intérim : +0,8 M€
- Études liées aux prestations : +0,4 M€

Par ailleurs, la cotisation annuelle à la Caisse nationale pour l'autonomie a légèrement augmenté.

La Direction qualifie cette évolution des charges « d'atypique », avec des dépenses de personnel à la baisse et une régularisation des charges de 2015 due à l'abandon du système comptable CÔTRE et de la bascule dans l'ERP.

L'UNSA-Ferroviaire s'inquiète des évolutions de charges, alors que les dépenses à venir en investissement vont être très importantes (nouveau logiciel, mise aux normes incendie de certains EHPAD).

Nous regrettons de ne pas disposer d'une présentation plus classique du budget, avec, entre autres les provisions et reprise de provisions, les investissements etc. C'est ainsi que nous avons demandé une visibilité budgétaire sur les programmations travaux et investissements.

La régularisation des charges est complètement opaque, ce qui rend la présentation insatisfaisante.

La Direction nous promet, à l'avenir, une montée en qualité dans la présentation des éléments budgétaires.



3. REPREVISION BUDGETAIRE 2017

Représition budgétaire 2017 de l'Action Sociale (en M€) (Hors Système d'information) Version 2 du 7 juillet 2017

	Budget 2017	Rés04/17	Rés04/16	écart R17-R16	%Rés/bud	Représition 2017
MSI RETENUE en M€	6 025,00					
		GPF	GPF			
PRODUITS						
Contribution sociale	66,266	20,609	22,106		31%	66,266
Rémunération Report à Nouveau	0,000	0,000	0,000			0,000
Recettes exceptionnelles						
Autres recettes	7,250	2,334	2,251	0,083	32%	7,250
Siège	0,010	0,004	0,007	-0,003	40%	0,010
Sites Sociaux	0,010	0,000	0,000	0,000	0%	0,010
CMPP	1,200	0,360	0,400	-0,040	30%	1,200
Etablissements	6,030	1,970	1,844	0,126	33%	6,030
TOTAL DES PRODUITS	73,516	22,943	24,357	-1,414	31%	73,516
CHARGES						
Dépenses de personnel	39,113	12,652	13,535	-0,883	32%	39,480
Siège	2,205	0,581	0,957	-0,376	26%	2,205
Centres Sociaux	26,914	8,642	9,202	-0,560	32%	26,300
C.P.F.	3,126	1,113	0,835	0,278	36%	3,350
Etablissements	6,868	2,316	2,541	-0,225	34%	7,625
Dépenses de fonctionnement	17,665	3,234	3,828	-0,594	18%	16,818
Siège	2,072	0,979	0,500	0,479	47%	2,072
Centres Sociaux	6,637	1,747	1,121	0,626	26%	6,637
C.P.F.	0,609	0,225	0,133	0,092	37%	0,609
Etablissements	8,347	0,283	2,074	-1,791	3%	7,500
dont dépenses d'intérimaires	0,944	0,306	0,332	-0,026	32%	0,944
Travaux, maintenances et entretien	1,744	0,214	0,382	-0,168	12%	1,744
Siège	0,192	0,130	0,001	0,129	68%	0,192
Centres Sociaux	0,348	0,240	0,137	0,103	69%	0,348
C.P.F.	0,019	0,023	0,002	0,021	121%	0,019
Etablissements	1,185	-0,179	0,243	-0,422	-15%	1,185
Travaux d'investissement	0,904	0,105	0,293	-0,188	12%	0,904
Etablissements	0,674	0,065	0,285	-0,220	10%	0,674
Autres entités	0,230	0,040	0,008	0,032	17%	0,230
Autres dépenses	0,130	0,000	0,651	-0,651	0%	0,130
Suivi méd post prof	0,130	0,000	0,000	0,000	0%	0,130
Subventions Stes d'agents	0,000	0,000	0,095	-0,095		0,000
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie	0,000	0,000	0,556	-0,556		0,000
Ensemble (hors prestations)	59,556	16,205	18,689	-2,484	27%	59,076
Prestations	16,056	4,771	4,975	-0,204	30%	16,760
Aides au domicile agents	0,810	0,175	0,321	-0,146	22%	0,810
Aides au domicile pensionnés	0,140	0,099	0,053	0,046	71%	0,200
Secours ponctuels agents	0,845	0,274	0,602	-0,328	32%	1,545
Secours ponctuels pensionnés	1,835	0,392	0,299	0,093	21%	1,835
Aide à la vie quotidienne	8,130	2,214	2,375	-0,161	27%	8,000
Aide à l'adaptation du cadre de vie	0,530	0,125	0,189	-0,064	24%	0,530
Aide à la maîtrise des dépenses d'énergie	0,225	0,169	0,059	0,110	75%	0,350
Indemnité de garde	2,745	1,226	0,931	0,295	45%	3,000
CMU	0,002	0,000	0,000	0,000	0%	0,000
Aides au titre du handicap	0,310	0,058	0,125	-0,067	19%	0,200
Aides aux pupilles	0,185	0,017	0,020	-0,003	9%	0,090
Autres aides	0,000	0,022	0,001	0,021		
Evolutions d'aides	0,300	0,000	0,000	0,000	0%	0,200
TOTAL DES CHARGES	75,612	20,976	23,664	-2,688	28%	75,836
RESULTAT	-2,096	1,967	0,693	1,274		-2,320



De nombreuses questions concernant la réévaluation budgétaire 2017 ont été posées à la Direction. En effet la baisse du montant des prestations financières n'est pas sans interroger. C'est ainsi que l'importante réduction de la ligne « Secours ponctuels agents » ne peut qu'inquiéter.

Après les vives réactions des représentants de l'UNSA-Ferroviaire, la Direction s'engage à ramener la prévision de ligne budgétaire pour les prestations financières au budget réalisé en 2016 : ceci afin d'éviter tout message négatif aux professionnels.

La Direction confirme par ailleurs qu'elle ne donne pas de consigne de minima de moyenne économique par jour et par personne au-dessus duquel aucune aide ne serait possible.

Pourtant certaines rumeurs existent ...

La Direction ne croit pas à l'autocensure des travailleurs sociaux pour instruire des demandes de prestations ou d'aides financières.

L'ensemble des représentants des salariés demandent un rappel en ce sens dans toutes les UAS.

Sur le délicat sujet de la mise aux normes incendie de l'EHPAD de VILLEVAUDE, le premier dossier déposé en mairie a été rejeté, ce qui oblige à budgétiser, en attendant les travaux à financer, une prestation de gardiennage incendie.

Budget informatique : 194 smartphones ont été commandés, 160 livrés. Au 30 juin le taux d'abonnement était de 15 %. Le coût de l'abonnement est de 35 euros par mois.

Renouvellement du parc informatique : les postes fixes seront remplacés par des portables. Le programme de renouvellement s'étale sur 5 ans et aujourd'hui nous en sommes à 18 % du renouvellement.

SICAS : le budget évalué est de 2,5 millions d'euros étalés sur 3 ans, auxquels il faut ajouter 200.000 euros pour les formations, 120.000 euros pour l'hébergement des données en site extérieur sécurisé et agréé.

À noter que les représentants du personnel ont demandé à la Direction où en est le recours contre la société qui n'a pu mener au bout le projet SOLIS et qui devrait de ce fait dédommager l'Action Sociale ...

C) EXTERNALISATION DE LA GESTION DE L'IGAM :

La Direction nous présente un dossier succinct sur son projet d'externaliser la gestion de l'IGAM.

Le prestataire choisi est DOMISERVE, qui est déjà le prestataire utilisé pour la distribution des CESUS au bénéfice des pensionnés ou des agents en activité.

Selon la direction, la distribution de CESUS n'est pas le cœur de métier de l'Action Sociale. Pour rendre les choses plus acceptables, la Direction a négocié avec le prestataire des améliorations notables :

- ✚ un accueil téléphonique pour les bénéficiaires de cette prestation,
- ✚ une simplification de la procédure : validation de la demande pour 12 mois / déclaratif des bénéficiaires tous les mois avec déclenchements de l'envoi des CESUS/ contrôle à posteriori une fois par an.

L'UNSA-Ferroviaire ne comprend pas pourquoi ces mesures de simplification ne pouvaient pas se faire en interne. L'IGAM concernait 1000 agents bénéficiaires avant 2015. A cette époque, 10 agents des anciens CMGA la délivraient. Quand la gestion de cette prestation a été confiée à l'Action Sociale avec ouverture aux contractuels, 4000 bénéficiaires étaient concernés. Pour autant, la Direction de l'Action Sociale ne s'est jamais donné les moyens pour que la délivrance de cette prestation soit facile. Aujourd'hui deux gestionnaires seulement y sont employés. On peut aisément comprendre la difficulté.

La Direction nous affirme qu'elle n'a pas réussi à trouver par l'EIM des candidats intéressés et que, de fait, l'externalisation est inéluctable pour améliorer la qualité de service.

La Direction n'a réussi à convaincre personne qu'en interne, on n'aurait pas fait aussi bien que le prestataire. Encore faut-il le vouloir et s'en donner les moyens.

A la question « combien cela coûtera-t-il ? », nous attendons toujours la réponse.

Notre crainte, non dissimulée est de voir dans la foulée externaliser d'autres services ou prestations (plateforme téléphonique etc.)

La Direction affirme que Prim'enfance doit se recentrer sur sa mission première d'information et d'accompagnement des jeunes parents et que l'externalisation de la gestion de l'IGAM donnerait les moyens d'en faire plus et mieux sur le sujet de l'accompagnement.

L'affirmation de la Direction est restée purement théorique, nous n'avons pas eu la déclinaison concrète de ce que cela pourrait donner.



D) DOSSIER DU CENTRE SOCIAL DES LAUMES-VENAREY

Quelques éléments de contexte : depuis plus d'une année, la Direction nous a informés qu'elle ouvrirait en fin d'année 2017, le chantier de la cartographie des CAS. Or depuis de nombreux mois, à l'occasion de départs en retraite, le réseau des travailleurs sociaux s'étiolle.

Lors des récentes rencontres avec la Direction, notamment sur le sujet des EHPAD, l'UNSA a demandé :

- un moratoire sur les effectifs,
- la préservation du réseau des centres d'action sociale, en attendant la remise à plat.

Or, la Direction non contente de se séparer à terme de 96 salariés avec la cession des EHPAD, continue de supprimer des postes, et ceci, sans vision globale et élargit les trous du maillage.

Le travail sur la cartographie des centres sociaux se fera fin novembre 2017, alors que la mise en place qui nous est présentée est prévue au 15 octobre prochain.

Le dossier qui a été présenté en CoFASS le 8 juillet était notoirement insuffisant pour prendre la mesure du sujet :

- manquaient les effectifs de population prise en charge par chacun des deux centres sociaux concernés,
- manquait l'appréciation de la charge de travail à réaliser aux Laumes, non transposable à DIJON,
- manquait les caractéristiques et typologies des populations,
- avec le départ en retraite de la secrétaire des Laumes en janvier 2018, c'est une disparition totale de l'accueil sur place qui s'annonce.

Par ailleurs, l'opération se solderait par de nouveaux non remplacements de postes d'assistants sociaux (au minimum -1).

Nous ne comprenons pas l'urgence de mettre en place la configuration proposée. La Direction jette en outre un voile pudique sur la réduction récente de personnel qui s'est opérée il y a peu sur le département de la Côte d'Or.

Elle souhaitait présenter le dossier en quelques minutes en le passant en fin de séance. Les représentants des bénéficiaires n'ont pas accepté ce passage en force.

Trop, c'est trop, et l'ensemble des délégations a quitté la salle.

L'UNSA s'est exprimée sur les motifs de sa sortie de séance :

- nous attendons une vision globale sur le maillage des CAS, et non pas un passage au coup par coup. Y a-t-il une stratégie de l'Entreprise, et si oui laquelle ?

L'UNSA reste prête à dialoguer, dans un échange respectueux.



E) QUESTIONS POSÉES PAR LES REPRÉSENTANTS DES BÉNÉFICIAIRES

Les délégations ayant quitté la salle, ce sujet n'a pas été abordé. Nous devons nous contenter des réponses données par écrit.

Nous vous joignons ci-après quelques éléments factuels.

26 - Lieux d'Accueil Educatif :

La délégation demande les prévisions d'entrées pour la rentrée de septembre 2017 dans les 5 établissements.

Le tableau ci-dessous mentionne les éléments demandés.

Il est à noter qu'il ne s'agit que d'une première prévision et que comme chaque année, la plupart des admissions sont actées lors des Commissions d'admissions de l'été.

Lieux d'Accueil Educatifs				
Situation prévisionnelle admissions et ré-admissions septembre 2017				
Situation à la date du 25 juin 2017				
	Capacité d'accueil	Prévisions ré-admissions	Prévisions admissions	Totaux
BISCHHEIM	9	3	3	6
DIJON	9	3	1	4
LILLE	9	3	1	4
MONTIGNON	9	6	1	7
BRETIGNY	42	12	2	14
Totaux	78	27	8	35

28 - La délégation demande un point sur les admissions dans nos EHPAD.

Le tableau ci-dessous mentionne les éléments demandés.

	Nombre de lits exploitables au 1 ^{er} juin 2017	Nombre de résidents permanents au 1 ^{er} juin 2017
Santenay	61	59
Illiers	53	50
Neuilley	23	13
Villevaudé	45 (suite à neutralisation des lits situés dans la partie dite « Château »)	42

31 - SOLIS

Les représentants des bénéficiaires demandent si le département de l'action sociale a pu ou non bénéficier d'une indemnisation de la part du prestataire défaillant (Info DB), du fait de la non réalisation du contrat.

Ce dossier est actuellement en cours auprès de la Direction des Achats et du S.I. RH.



35 - Modification de l'implantation du CMPP de PARIS AUSTERLITZ :

a) A la suite du déménagement envisagé du CMPP et de la réduction drastique des surfaces, les représentants interrogent sur le respect de la confidentialité des familles qui doivent traverser un service de l'entreprise pour se rendre en consultation.

b) le partage des bureaux entre plusieurs professionnels ne risque-t-il pas d'avoir un impact indirect sur le nombre de consultations et amener une réduction du fait des conditions matérielles ?

C'est un risque réel, au regard de l'importante réduction de l'espace disponible.

Les représentants des bénéficiaires demandent des garanties et une présentation du sujet en CoFASS.

Les questions relatives aux conditions de travail et d'exercice des missions des salariés, relèvent de la compétence du CHSCT.

Il n'est pas envisagé de présenter en CO-FASS les dossiers de projets de relogement des entités de l'Action Sociale, lesquels font ainsi l'objet d'une information en CHSCT.

Pour la parfaite information des représentants à la CO-FASS :

- Pour mémoire, dans le cadre des projets de relogement, le Département de l'Action Sociale formule une expression de besoins conforme aux caractéristiques de l'activité concernée (CAS ou CPF) ;

- Pour mémoire également, plusieurs professionnels de plusieurs CPF utilisent déjà depuis plusieurs années des bureaux partagés, sans impact à la baisse sur le nombre de rendez-vous et consultations ;

- Le projet de relogement du CMPP PARIS Austerlitz a fait l'objet d'une présentation en séance du CHSCT M&S Ile-de-France du 20 juin 2017, extraits du dossier d'information :

o « Le Responsable a initié des échanges avec l'équipe pour permettre leur expression sur les choix d'aménagements possibles des futurs locaux » ;

o « Les nouveaux locaux, après travaux d'aménagement, offriront une amélioration notable des conditions de travail et d'accueil des bénéficiaires ».

Remarque : renseignements pris, cette question n'était nullement hors compétence, l'explication qui est donnée ne répond pas à l'interrogation sur la confidentialité garantie pour le bénéficiaire, et pour le coup c'est la Direction qui s'est trompée d'instance, en nous donnant une réponse qui relèverait du CHSCT. Nous reposerons cette question en prochaine CoFASS

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Les représentants des bénéficiaires sont à votre disposition pour toute précision ou tout renseignement.



HEBDOMADAIRE Prix : 1€50

L'INFO SYNDICALE de l'UNSA FERROVIAIRE - ISSN 1774 6930 - CPPAP n° 0404 S 05319

Directeur de la publication : Roger DILLESEGER - Imprimé au siège de l'UNSA-Ferroviaire

56, rue du Fbg Montmartre - 75009 PARIS - Tél. 01 53 21 81 80 - Fax : 01 45 26 46 65 - Email : federation@unsa-ferroviaire.org

Adhérer à un syndicat professionnel ?



C'EST PAS SORCIER

L'adhésion UNSA-Ferroviaire confère de multiples avantages :

- la primeur de toutes nos informations et communications,
- le bénéfice d'un réseau métiers au maillage national et européen,
- une hotline d'assistance juridique gratuite composée de professionnels,
- une assistance et une expertise personnalisée,
- un tarif d'adhésion parmi les plus bas, avec avantage fiscal de 66 %,
- des réductions négociées dans de nombreux domaines : loisirs, vie quotidienne, téléphonie...

Adhérents	Cotisation Annuelle	Cotisation mensuelle après réduction d'impôt
A B / TA	89,00 €	2,52 €
C / TB1	94,00 €	2,66 €
D1 / TB2	101,00 €	2,86 €
D2 / TB3	113,00 €	3,20 €
E1	114,00 €	3,23 €
E2	129,00 €	3,65 €
F1	139,00 €	3,93 €
F2	160,00 €	4,53 €
G1	170,00 €	4,81 €
G2	187,00 €	5,29 €
H1	201,00 €	5,69 €
H2	221,00 €	6,26 €
CS	240,00 €	6,80 €
Actifs RH0254 (PS 25) et conventions collectives		
Exécution	91,00 €	2,57 €
Maitrise	113,00 €	3,20 €
Cadre A	142,00 €	4,02 €
Cadre B	184,00 €	5,21 €
Retraités		
Retraités	45,00 €	1,23 €
Réversion	21,00 €	0,57 €



EXCLUSIF

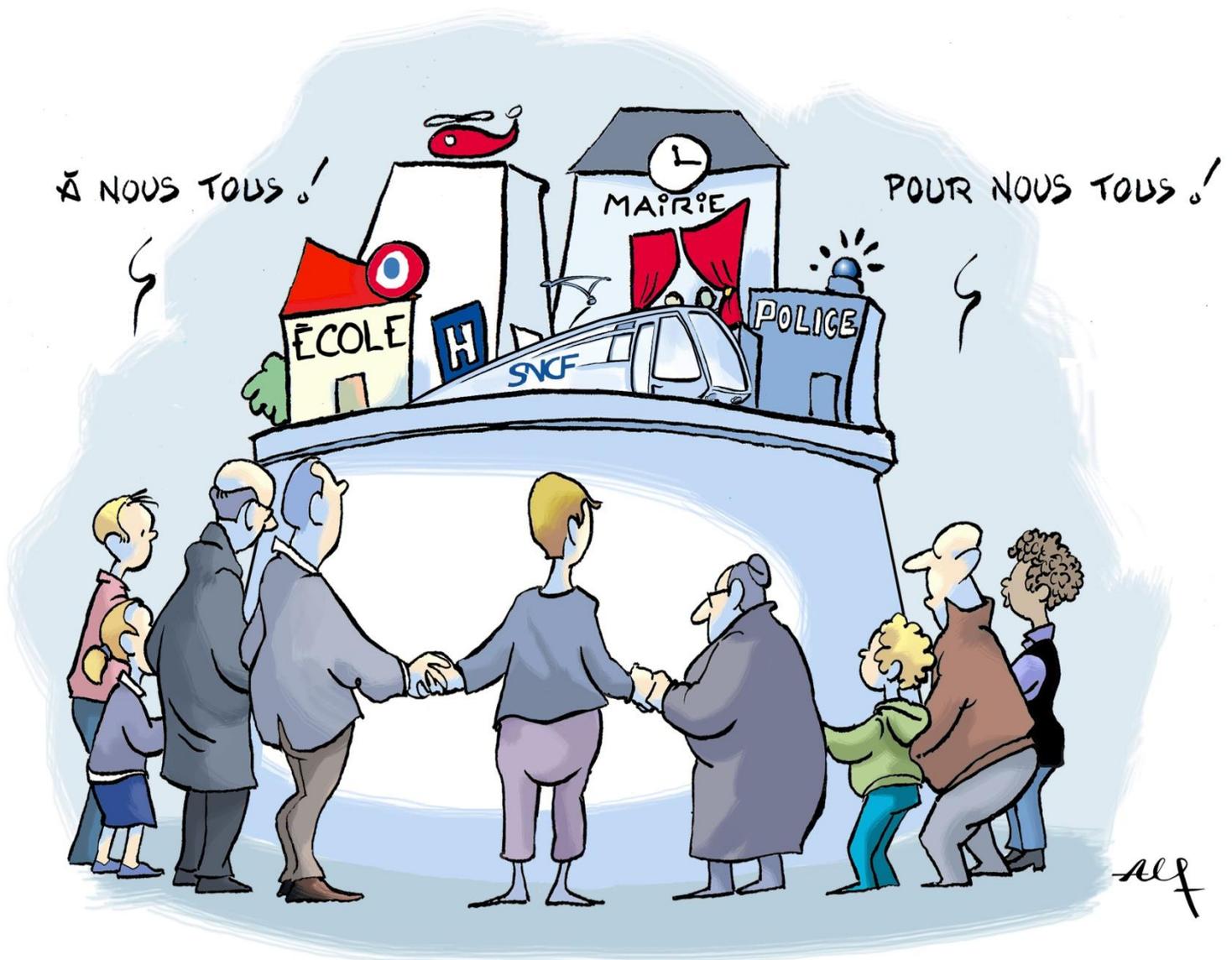
**"Assurance Professionnelle Accidents/Maladie"
optionnelle pour tous métiers SNCF !**

Faites le premier pas !

Contactez vos représentants locaux UNSA-Ferroviaire,
ou recevez le Kit adhésion par contact : **01 53 21 81 80**



Le Service Public, c'est...



Le Service Public me tient à cœur



Salarié-e de la SNCF :
je veux un syndicat
autonome, je veux
un syndicat moderne
et utile,
je veux un syndicat
qui me renseigne,
je veux un syndicat
qui s'occupe de moi !!!

